



---

# Programme de Formation

---

## Contention et isolement en psychiatrie

---

### Organisation

---

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

### Contenu pédagogique

---

#### **Public visé**

Professionnels médicaux, paramédicaux, cadre de santé et tout autre professionnel intéressé par la pratique de l'isolement et de la contention.

#### **Objectifs pédagogiques**

- ◆ Maîtriser le nouveau cadre juridique et règlementaire du recours à l'isolement et à la contention
- ◆ Identifier les risques afférents à la mise en œuvre des mesures d'isolement et de contention et les étapes procédurales clés à respecter.
- ◆ Appréhender les alternatives existantes en France et à l'étranger

#### **Description**

##### **EVOLUTION DE LA PRATIQUE DE L'ISOLEMENT ET DE LA CONTENTION EN PSYCHIATRIE**

- ◆ L'évolution des pratiques en France et à l'étranger
- ◆ Les constats d'une banalisation du recours à l'isolement et à la contention et les rapports du CGLPL
- ◆ L'introduction de la notion de « dernier recours » et l'amorce d'un contrôle juridictionnel sur « les modalités de soins » psychiatriques.

##### **LE CADRE JURIDIQUE DE L'ISOLEMENT ET DE LA CONTENTION EN PSYCHIATRIE**

- ◆ Isolement et contention : définitions, les différents types d'isolement (chambres d'isolement, d'apaisement, chambre de soins intensifs) et de contention (physique, mécanique, chimique).
- ◆ Les modalités de mise en œuvre des mesures d'isolement et de contention : motifs, formalisation, traçabilité)
- ◆ Les nouveaux délais butoirs et leurs contraintes procédurales
- ◆ Mise en œuvre et surveillance des mesures d'isolement et de contention (motifs, formalisation, traçabilité)
- ◆ L'information du juge des libertés et de la détention et des tiers (délais, contenu de l'information, pièces, traçabilité).
- ◆ Le contrôle systématique du juge des libertés et de la détention (délais, procédure, effets de la décision).
- ◆ Les impératifs liés au respect des droits des patients faisant l'objet d'une mesure d'isolement et de contention
- ◆ Les modalités d'information du patient
- ◆ Le droit d'accès à un avocat / au juge / aux autorités constituées
- ◆ Le respect du secret professionnel

##### **REFLEXIONS SUR LA DIMENSION THERAPEUTIQUE ET ETHIQUE DE**

## L'ISOLEMENT ET DE LA CONTENTION

- ◆ Le recours à l'isolement et à la contention : indications et contre-indications thérapeutiques
- ◆ Réflexions éthiques sur la pratique de l'isolement et de la contention : humanisme et bienfaisance face à l'isolement et à la contention
- ◆ Réflexions à partir des alternatives à l'isolement et à la contention (techniques de désamorçage, protocole « time out », chambre d'apaisement, chambre sensorielle...).



### **Prérequis**

Exercer dans un service de psychiatrie



### **Modalités pédagogiques**

- ◆ Apports théoriques
- ◆ Remise d'un support « mémo » sur la nouvelle procédure.
- ◆ Exercices pratiques : quiz, analyse des textes et de la jurisprudence sur l'isolement et la contention, résolution de cas pratiques permettant aux participants d'appréhender rapidement le nouveau cadre légal et ses implications concrètes.
- ◆ Echanges avec les participants et retours d'expérience.
- ◆ Analyse d'extraits du rapport du CGLPL



### **Moyens et supports pédagogiques**

- ◆ PDF ou Power Point de présentation
- ◆ Cas pratiques, études de cas et exercices
- ◆ Supports illustratifs : vidéos, podcast, documents...
- ◆ Bibliographie



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Des modalités d'évaluation adaptées

- ◆ Auto-évaluation et questionnaire de positionnement
- ◆ Evaluation des connaissances et des compétences en continu
- ◆ Questionnaire d'évaluation des acquis des participants
- ◆ Questionnaire de satisfaction des participants

Un suivi personnalisé

- ◆ Bilan détaillé de la formation remis à l'établissement
- ◆ Possibilité de contacter le formateur après la formation pour assurer une bonne continuité
- ◆ Apports de connaissances basées sur les besoins des participants et de l'établissement



### **Informations sur l'accessibilité**

Un référent handicap est à votre écoute pour tout besoin en compensation : Mme Gulistan ALTUN - 01 49 66 22 51

Partenariat avec l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)